

Délibération n° 7	Conseil Municipal du 5 décembre 2016
FINANCES	Domaine de compétence : 7.1 : Budget Principal
Objet : Décision Modificative n°1 - Budget Principal	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Décision Modificative n°1 - Budget Principal

Vu la délibération n° 22 du 7 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 du Budget Principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les crédits budgétaires de ce budget comme suit :

ARTICLES	FONCTIONS	SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
		nouvelles demandes		
6521	95	subvention d'équilibre MAREIS	65 000,00	
65738	020	subvention d'équilibre OMT (-38 000/BP2015)	20 000,00	
6521	01	subvention d'équilibre Port de Plaisance	72 226,31	
60628	212	éducation	4 000,00	
6042	421	jeunesse	8 000,00	
60632	412	sports	7 000,00	
60628	33	animation	7 000,00	
6042	322	musée quentovic	5 000,00	
60623	251	centre le flot	15 000,00	
60628	01	fournitures pour travaux en régie	6 000,00	
657362	020	autres charges CCAS	160 000,00	
6188	020	reversement à la CCMTO (actions politique ville)	35 819,71	
6226	020	frais d'honoraires	15 200,00	
668	01	indemnités IRA à verser à la CDC suite rachat 2 emprunts	50 000,00	
6574	020	aide exceptionnelle soutenir l'action secours à Haïti	200,00	
6574	020	Subvention exceptionnelle les restaurants du cœur	1 080,00	
617	822	frais d'études diagnostics	12 000,00	
022	01	dépenses imprévues (bp+bs 1 485 352,97)	-483 526,02	
		Total	0,00	0,00

ARTICLES FONCTIONS SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES

nouvelles demandes				
1641	01	emprunt Banque Postale pour rachat	0	1 600 000
166	01	remboursement des 2 emprunts CDC	1 600 000	
1641	01	emprunt Banque Crédit Agricole Nord	0	1 000 000
2151	810	aménagement voiries, enrobés	675 390	
2182	020	tracteur CNC	4 000	
2182	020	2 véhicules (80% état 16 000+20% ville 4000)	20 000	
2188	020	Photocopieurs	40 000	
2188	810	balayeuse CTM	150 000	
2151	810	zone de stockage CTM	100 000	
2188	020	1 base gidelec recettes des marchés	3 300	
2188	112	5 gilets pare balles + gilets tactiques subvention 1500€ reçue 2015	3 710	
2188	020	une autolaveuse	3 600	
		Total	<u>2 600 000</u>	<u>2 600 000</u>
4541	01	travaux effectués d'office pour le compte de tiers périls imminents	30 000	
4542	01	périls imminents remboursements		30 000

La délibération est adoptée par **26 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.**

Discussion

Madame VAMBRE demande des explications sur la ligne dépenses imprévues - 483526,02 euros.

Monsieur le Maire précise que c'est une écriture d'équilibre qui correspond à la ligne adoptée au budget.

Monsieur THIEBAUX signale que ce n'est pas une écriture c'est la répartition de la ligne « dépenses imprévues ».

Monsieur le Maire précise à Madame VAMBRE que l'autolaveuse est destinée à la Corderie.

Concernant la Balayeuse, Monsieur LAMOUR précise que la municipalité en est déjà dotée d'une.

Monsieur le Maire répond qu'il est impossible de la réparer.

Monsieur LAMOUR signale qu'elle a été achetée en 2007 pour une valeur de 91 000 euros. Elle est à peine amortie qu'elle disparaît de la circulation. Ensuite, il y avait à l'époque un tracteur au CNC, il fallait le conserver et le remettre en état. D'après lui, il ne sera pas possible de trouver un nouveau tracteur pour la somme inscrite soit 4 000 euros. Concernant la balayeuse, Monsieur LAMOUR précise que l'emprunt selon lui n'est pas terminé.

Monsieur BONVOISIN répond à Monsieur LAMOUR que cette balayeuse n'a pas été entretenue en son temps, lors d'un achat il faut penser à la maintenance. Lors de son arrivée en tant qu'adjoint aux travaux, il a tenté de la faire réparer par un garagiste local, coût cher en réparation. Aujourd'hui, l'objectif c'est d'avoir du matériel et d'y mettre le personnel adéquat et sédentaire.

Madame VAMBRE demande si le prix de la balayeuse comprend le service après vente.

Monsieur BONVOISIN précise qu'il y a une partie de maintenance.

Monsieur le Maire précise que la ville a été retenue pour l'opération sur le dispositif « abandon de zéro phyto » et nous avons donc reçu des balayuses mécaniques. Il y a également actuellement l'aspirateur de voirie.

Monsieur BONVOISIN signale que le territoire s'est agrandi fortement. De tout le territoire de l'agglomération, seule la ville d'Etaples n'est pas dotée de matériel mécanisé.

Monsieur LAMOUR précise à l'époque il y avait du matériel mais il n'a pas été suivi en maintenance.

Monsieur BONVOISIN signale à Madame VAMBRE qu'il souhaite que cette balayeuse passe dans tous les quartiers.

Pour le vote, Monsieur LAMOUR aurait voulu scinder cette délibération en deux parties, une partie la section de fonctionnement et l'autre la section d'investissement.

